



DECISION DU MAIRE n° 2011- 29

Le Maire de la Ville de Juvignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L2122 -22,

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2008 lui donnant délégation conformément au texte susvisé,

Considérant la nécessité de faire établir les différents diagnostics dans le cadre de la connaissance et la maîtrise des consommations d'énergie pour la totalité des bâtiments de la ville dans le but de réduire ces dernières

DECIDE

De conclure, à l'issue d'un marché à procédure adaptée ouvert, conformément aux articles 28 et 77 du code des marchés publics, un marché à bons de commande « diagnostics de consommations des énergies des bâtiments de la Ville » divisé en 4 lots :

Lot 1 « réalisation du D.P.E. diagnostic de performance énergétique » pour un montant maxi de 15 000 € H.T. attribué à H3C ENERGIE à MEYLAN 38

Lot 2 « réalisation du diagnostic complémentaire » pour un montant maxi de 25 000 € H.T. attribué à FGE BE à ECHIROLLES 38

Lot 3 « réalisation de thermographie infrarouge » pour un montant maxi de 10 000 € H.T. attribué à ENEXCO à LYON 69

Lot 4 « réalisation de test d'étanchéité » pour un montant maxi de 10 000 € H.T. attribué à ENEXCO à LYON 69

Fait à Juvignac, le 30 mai 2011
le Maire,

Danièle ANTOINE-SANTONJA

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication
le

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : diagnostics de consommations des énergies des bâtiments de la ville

Date de transmission de 08/06/2011

l'acte :

Date de réception de 08/06/2011

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : 2011-29 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 034-213401235-20110530-2011-29-AU

Date de décision : 30/05/2011

Acte transmis par : Corinne BERNAL

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte :
1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.2. MAPA
1.1.2.2. Décisions de signer les marchés et les avenants

